



Assistance dans le cadre d'expertises judiciaires

Êtes-vous expert judiciaire désigné dans le cadre d'une procédure judiciaire ? Souhaitez-vous bénéficier de l'assistance d'un expert technique pour vous aider dans la rédaction de votre rapport ? Dans ce cas, Vinçotte est votre partenaire indépendant par excellence.

Your tailor-made solution

En cas de litige ou de dommage dans la construction, il se peut qu'une procédure judiciaire soit entamée et que, dès lors, un expert judiciaire soit désigné. Dans le cas d'une procédure judiciaire relative à un litige ou un dommage dans la construction, l'expert judiciaire peut faire appel à l'assistance technique d'un expert indépendant de Vinçotte. Grâce à sa position indépendante dans le monde de la construction, Vinçotte est votre partenaire tout désigné pour cette mission.

Your result

Notre longue expérience et notre réputation font de Vinçotte le partenaire tout désigné pour vous fournir l'assistance technique dont vous avez besoin.

Please note

- Arrêtés royaux
- **RGPT** et code sur le bien-être au travail
- **RGIE**
- Règlements régionaux et communaux

Normes et standards

- **Normes belges et européennes** notamment les normes de la série NBN EN 1990 à 1999 (**Eurocodes**) et la série NBN B
- Spécifications techniques unifiées **STS**
- Notes d'information technique **CSTC, CRR** et **ATG**
- Règles techniques **ETAG** et **PTV**
- Cahiers des charges spécifiques

In which situation?

Ce service est destiné aux experts judiciaires qui souhaitent une assistance technique spécifique dans le cadre de procédures judiciaires relatives à des litiges ou dommages dans la construction.